

l'est du québec

sept-îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

dans nos régions

Référendum remis à Saint-Alban

SAINT-ALBAN — Le référendum qui devait avoir lieu, hier et aujourd'hui, à Saint-Alban, comté de Portneuf, a été remis après qu'on ait constaté un vice dans la procédure qui a précédé l'assemblée publique des propriétaires du 11 décembre. En effet, le conseil de la municipalité avait donné avis de motion et déposé le règlement concernant l'augmentation des traitements du maire et des conseillers la même journée, alors que la loi prévoit un délai entre ces procédures. C'est donc inutilement qu'on a tenu l'assemblée publique au cours de laquelle 200 propriétaires ont exigé un référendum. Les conseillers décideront lors de leur séance du 5 février s'ils doivent reprendre la procédure ou renoncer à leur augmentation de salaire.

Des dimanches occupés, à Cabano

Pour les prochaines fins de semaine, la population de Cabano n'aura pas trop à se préoccuper de ce qu'il y aura à faire, le dimanche. Dimanche prochain, le 28, le comité des citoyens a convoqué une assemblée publique d'information sur une augmentation des taxes municipales reliée à un refus gouvernemental de verser certaines subventions. Dimanche le 11 février, ce sera la clôture des Jeux d'hiver de l'Est du Québec. Dimanche, le 18, s'ajoutera un autre événement à ne pas manquer: l'assemblée annuelle de la cartonnerie Papier Cascades (Cabano) Inc.

Services aux citoyens

HAVRE-SAINT-PIERRE — Des représentants de Communication Québec et de l'Office de protection du consommateur de la région Côte-Nord seront à Havre-Saint-Pierre, les 30 et 31 janvier, de même que le 1er février 1979. Ces représentants seront à la disposition de la population au bureau de la municipalité, soit au 1081 de la Digue.

Congrès du PQ

SEPT-ÎLES — Les militants péquistes de la circonscription de Duplessis sont invités à prendre part à un congrès, dimanche prochain, à Sept-Îles. Cette rencontre préparera le terrain en vue du congrès régional des 24 et 25 février, et du congrès national, annoncé pour le mois de mai. Le député Perron sera absent, effectuant un voyage en Irlande avec un groupe de parlementaires.

Cité des bâtisseurs

BAIE-COMEAU — Toutes les personnes préoccupées par les questions d'habitation sont invitées à participer à l'assemblée de fondation de la Cité des bâtisseurs, lundi prochain, à 19h30, à la salle 89 de la Commission scolaire Manicouagan, à Baie-Comeau. Cet organisme sans but lucratif est lancé par les caisses populaires de Baie-Comeau et Hauterive qui désirent trouver des solutions aux problèmes d'habitation pour ce secteur de la Côte-Nord.

L'industrie de l'amiante

THETFORD MINES — Selon le président national de l'Institut des mines et de la métallurgie, M. Jean-Paul Drolet, la production de l'amiante augmentera de 1 ou 2 pour 100 en 1979 au regard de l'année précédente. Selon lui, ce faible taux de croissance s'explique par une diminution de la consommation de produits en amiante, leur substitution par d'autres produits sur le marché américain, et les mesures sévères de contrôle sur l'usage des produits afin d'amenuiser les effets nocifs des fibres sur la santé.

Des commerçants heureux

PLESSISVILLE — Cédant sous les pressions de l'Association des gens d'affaires de Plessisville, le conseil municipal de cette ville prolonge jusqu'au 1er juin le stationnement gratuit les jeudis et vendredis soir. L'essai effectué jusqu'à présent s'est avéré concluant. La "mise en veilleuse" des parcomètres durant ces soirées a activé l'achalandage dans les établissements commerciaux.



Papier Cascades (Cabano) Inc. reçoit \$3.7 millions de Rexfor et de la SDI

Le Soleil, Réal Laberge

Québec efface les déficits de la cartonnerie de Cabano

par Pierre PELCHAT

Le gouvernement québécois a finalement donné le feu vert pour le versement de \$3.7 millions à la cartonnerie de Cabano afin de lui permettre de combler les déficits accumulés au cours des deux dernières années.

Par le biais d'un arrêté en conseil, Québec a autorisé les sociétés d'Etat Rexfor et la Société de développement industriel (SDI) à verser respectivement \$1.2 million et \$2 millions à la jeune entreprise du Témiscouata.

Au total, le gouvernement québécois aura injecté \$4.7 millions dans Papier Cascades (Cabano) depuis l'été dernier incluant le million de dollars consenti par Rexfor, en juillet.

Or, comme le mentionnait LE SOLEIL en août dernier, le nouvel apport de Rexfor devait être de \$2 millions et il n'est qu'un fait que de \$1.2 million. On explique cet écart de \$800,000 par le fait que le Conseil du trésor a demandé à la direction de la cartonnerie de reporter certains remboursements de sa dette à long terme.

Conditions

Toutefois, avant d'y injecter de nouvelles sommes à même les deniers publics, le gouvernement québécois a posé un ensemble de conditions aux dirigeants de Papier Cascades (Cabano) afin de s'assurer de la viabilité à long terme du moulin.

On n'a surtout pas l'intention de

répéter périodiquement ces opérations de renflouement alors qu'il est de plus en plus difficile de convaincre la population de l'efficacité des sociétés d'Etat, surtout après les déboires percutants de Marine Industrie de Sorel, filiale de la Société générale de financement.

Avec ce nouvel apport de capital, les hauts fonctionnaires du gouvernement québécois ont demandé aux producteurs de bois privés qui vendent du bois à la cartonnerie et à

Papier Cascades de Kingsey Falls, présidée par M. Bernard Lemaire, de faire leur effort. Ainsi, on compte recueillir \$300,000 de plus pour venir en aide à la cartonnerie.

En outre, on a exigé qu'un nouveau plan de commercialisation soit élaboré afin de rapprocher le moulin de ses marchés dans le but de réduire les coûts de livraison du carton à ondule. Cette restructuration de la mise en marché du papier cannelure produit par Papier Cascades (Cabano)

a coïncidé avec l'engagement de M. Paul Bannerman, auparavant cadre supérieur à la Consolidated-Bathurst.

D'autres conditions secondaires ont également été imposées à la cartonnerie de Cabano dont le seuil de rentabilité devrait être atteint sous peu, si ce n'est déjà fait, avec les récentes augmentations du prix du "medium". A ce sujet, le directeur général de la cartonnerie, M. Martin Pelletier, n'a pu être rejoint étant en vacances.

Double convention du Parti conservateur dans Charlevoix

par Denis GAUTHIER

(Collaboration spéciale)

LA MALBAIE — Au moins deux aspirants seront en lice, lors du congrès de nomination de l'Association progressiste-conservateur de Charlevoix, qui se tiendra au cours de la fin de semaine, à La Malbaie et à Hauterive.

A l'instar de M. Paul-André Tremblay, de Hauterive, M. Jean Gaudreault, un ingénieur de Saint-Foy, originaire de Charlevoix, a annoncé qu'il serait, lui aussi, sur les rangs.

M. Gaudreault croit que l'étiquette, "parachuté", ne s'applique pas à son cas, même s'il réside depuis plusieurs années à Sainte-Foy. Il mentionne qu'il se rend régulièrement à Saint-Siméon, où il possède un chalet, et que ses activités professionnelles lui permettent d'entretenir des contacts constants avec une multitude de gens du comté.

Son adversaire, M. Paul-André Tremblay, a annoncé, il y a quelques semaines, qu'il serait candidat à l'investiture du PC de Charlevoix. Il est directeur géné-

ral du Conseil des loisirs de la Côte-Nord et président du Conseil régional de développement (CRD).

M. Tremblay est avantageusement connu à l'est de la rivière Saguenay. D'ailleurs, il a déjà été candidat pour l'Union nationale, en 1970, dans le comté de Saguenay.

Le comté de Charlevoix s'étend sur 220 milles de côte. En raison de sa superficie, l'exécutif de l'association a décidé de tenir sa convention en deux étapes, soit samedi, à La Malbaie, et le lendemain, à Hauterive. Le résultat du scrutin ne sera dévoilé qu'à la fin de la deuxième assemblée.

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Affaires culturelles

Projet 05-QM-09 — Travaux d'entretien des parcs et terrains au taux horaire des propriétés du ministère des Affaires culturelles situées à la Place Royale et dans la région de Québec.

Seules seront admises à soumissionner les entreprises qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront révisé les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10,00 (chèque certifié ou mandat de poste), non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

La vente des documents et la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires culturelles
Direction générale du patrimoine
Gestion des biens immobiliers
Division de l'entretien
5, rue Champlain
Québec, Qué.
G1K 4H6

Ci-joint de la réception des soumissions à 15 heures, le 8 février 1979.

Le ministre se réserve le droit de faire exécuter les travaux en tout ou en partie.

Noël Vallierand,
Sous-ministre

Projet 79-S-220 — Services d'agents de sécurité à la Pointe du Moulin, Ile Perrot, Québec.

Le présent projet requiert les services d'agents de sécurité à la Pointe du Moulin, Ile Perrot.

Les documents de soumission peuvent être obtenus au:

Ministère des Affaires culturelles
Direction générale du patrimoine
222, Boulevard St-Laurent
Montréal, Qué.
H2Y 2Y3

Alt.: Mademoiselle Lucette Drolet

Sur remise d'un dépôt de \$10,00 (non remboursable), par un chèque visé ou d'un mandat de poste fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions cachetées seront faites à l'adresse ci-haut mentionnée.

Les soumissions seront reçues avant 15 heures, le 8 février 1979.

Les soumissionnaires devront être accompagnés d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 5% du montant de leur soumission, ou d'un cautionnement de soumission équivalent à 10% du montant de la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner les agences détentrices d'un permis du ministère de la Justice conformément à la Loi des Agences d'investigation et de sécurité (SRQ 1964, chapitre 42) desservant actuellement les régions métropolitaines de Québec et de Montréal et ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Noël Vallierand,
Sous-ministre

Avis de modification

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

1) Projet 6341-03-78-1023 — Remplacement des quatre (4) ascenseurs manuels par quatre (4) ascenseurs automotifs ainsi que divers travaux connexes au Manoir Richelieu, Pointe-au-Pic, Cité Charlevoix (Québec).

2) Projet 6341-01-78-1021 — Installation des services d'eau et d'électricité sur les quais flottants. Construction d'une rampe de mise à l'eau et d'un quai de services au Parc Nautique de Gaspé, Gaspé, Cité Gaspé (Québec).

3) Projet 6341-01-78-1020 — Fabrication et installation de quais flottants au Parc Nautique de Gaspé, Gaspé, Cité de Gaspé (Québec).

Contrairement à ce qui était indiqué dans les projets originaux publiés le 12 janvier 1979, les soumissionnaires sont priés de prendre note que la date et l'heure limite de réception des soumissions est reportée du:

Vendredi 2 février 1979 à 15:00 heures au vendredi 9 février 1979 à 15:00 heures pour les projets:

1) 6341-03-78-1023

2) 6341-01-78-1021

Vendredi le 26 janvier 1979 à 15:00 heures au vendredi 2 février 1979 à 15:00 heures pour le projet:

3) 6341-01-78-1020

Michel Duchesneau
Sous-Ministre

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET:
ÉTIQUETTES DE BOUTEILLES
DOSSIER: SP-190

Des soumissions pour la fourniture d'étiquettes de bouteilles seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale) le 12 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement de 8:30 heures à 17:00 heures du lundi au jeudi inclusivement et de 8:30 heures à 13:00 heures le vendredi, au Service des achats, matériel, fournitures et services, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905, rue Delorimer
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTREAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3N7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUEBEC
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant une place d'affaires au Québec, et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque visé, établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec, pour une valeur de 10% du montant total de sa soumission, montant valide pour au moins 90 jours de la date d'ouverture des soumissions, soit une garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures de RAQUETTES AIGLE NOIR INC. et/ou BLACK EAGLE SNOWSHOES INC., ayant sa principale place d'affaires à Loretteville, 251, boulevard de la Rivière, en faveur de la Banque Canadienne Nationale (Succursale: 243, boul. L'Ornière, Neuchâtel, Québec) en date du 15 février 1974, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 27 février 1974, sous le numéro 772318.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

APPEL D'OFFRES

Avis est par le présent donné que la Ville de Beauveville, comté de Beauveville, recevra des soumissions aux conditions énumérées ci-bas:

Objet: Soumissions pour l'achat d'un balai de rue.

Soumission: Tous les fournisseurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec pourront en vue de présenter une soumission, se procurer les documents complets de soumission au bureau du sousigné Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauveville, cité de Beauveville.

Pour être considérée, toute soumission devra:

1. être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauveville;

2. être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;

3. être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauveville, cité de Beauveville;

4. Les soumissions seront remises dans une enveloppe scellée portant mention "Soumission pour balai de rue".

La Ville de Beauveville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Tout soumissionnaire est invité à assister à l'ouverture des soumissions après leur remise soit le 16 février 1979 à 16:00 heures.

Donné à Beauveville, Québec-Nord, le 23 janvier 1979

JEAN-NOËL PERRON,
Directeur Services Extérieurs

APPEL D'OFFRES

AGRANDISSEMENT À L'ÉCOLE SECONDAIRE MONTCALM 78-06-01
2650, Portland, Sherbrooke, (Qué.)

PROPRIÉTAIRE: La Commission scolaire régionale de l'Estrie
2955, boulevard Université
Sherbrooke (Qué.)

ARCHITECTE: Jean-Claude Tardif
2913, Galt ouest,
Sherbrooke (Qué.)

INGÉNIEURS: Les Consultants SBSC Inc.
2702, Galt ouest,
Sherbrooke (Qué.)

INGÉNIEURS: Castonguay & Associés
2706, Galt ouest,
Sherbrooke (Qué.)

MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: Les Laboratoires Shermont Inc.
2605, Bonin, Sherbrooke (Qué.)

SOLS: La Commission scolaire régionale de l'Estrie, propriétaire, demande des soumissions pour la construction d'un agrandissement à l'école secondaire Montcalm, à 2050, Portland, Sherbrooke, (Qué.).

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (1975, L.Q., chapitre 53) qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au service de l'équipement de la CSRE, 4e étage, 2955, boulevard Université, Sherbrooke, contre un dépôt de (\$100) cent dollars qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de cent soixante-quinze mille (\$175,000) dollars à l'ordre du propriétaire ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionnaire, seront reçues au secrétaire général, 6e étage, 2955, boulevard Université, Sherbrooke, jusqu'à quatorze heures (14h00), heure en vigueur localement, le 22e jour du mois de février 1979, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

SPECIALITES

MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION EN DOLLARS

plomberie et services ventilation (\$ 8,000)

électricité et services (\$40,000)

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 60 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Gérard Toussaint,
Directeur général

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

La Côte-Nord demande sa part des ministères

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Les ministères québécois qui n'assurent pas encore une présence permanente sur la Côte-Nord sont invités à accélérer leur décentralisation et à ouvrir des bureaux régionaux.

La Conférence administrative régionale (CAR), l'organisme qui réunit la quinzaine de ministères déjà pré-

sents sur la Côte-Nord, a demandé à quelques ministères et sous-ministères, au milieu de l'an dernier, d'examiner les possibilités d'une telle décentralisation.

M. Rolland Verreault, délégué régional de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) sur la Côte-Nord, et président de la CAR, a affirmé hier devant le Cercle de presse de Sept-Îles, que des ministères comme les Richesses naturelles, l'Environnement, et les Affaires municipales, devraient faire part de leur décision en ce sens, possiblement pour la réunion de mars de la conférence.

Interrogé sur la localisation de ces bureaux dans la région, M. Verreault a clairement indiqué que si la CAR favorisait l'ouverture de nouveaux bureaux, elle n'avait par contre strictement rien à dire sur l'emplacement de ces bureaux.

Reprenant les paroles du ministre Lucien Lessard, M. Verreault a affirmé que les bureaux vont là où se trouvent les besoins et la clientèle.

"Il serait logique que les Richesses naturelles viennent à Sept-Îles, mais je n'ai aucun pouvoir en ce sens", a dit M. Verreault.

Au sujet des inquiétudes exprimées notamment par des élus municipaux de Sept-Îles sur une concentra-

tion des fonctionnaires provinciaux dans la région de Baie-Comeau et Hauterive, M. Verreault a révélé "qu'un cardex de la fonction publique régionale" est en voie de préparation et pourrait être complété pour la réunion de mars prochain de la CAR.

Ce tableau indiquera quels ministères et services gouvernementaux sont présents sur la Côte-Nord, où sont-ils situés, et combien de fonctionnaires y travaillent.

D'autre part, M. Verreault a expliqué que le travail de la CAR en disant que cette concertation permet une plus grande cohérence dans l'application des programmes gouvernementaux, regroupe les fonctionnaires de la région, et, évite la duplication et le gaspillage d'énergie chez les fonctionnaires.

Aménagement

M. Verreault a aussi parlé de la tournée prochaine du ministre de l'Aménagement, M. Jacques Léonard, qui consultera la population et les différents groupes du milieu sur le projet de loi sur l'aménagement du territoire.

Le 8 février prochain, M. Léonard rencontrera les administrateurs du Conseil régional de développement (CRD) de la Côte-Nord, à Hauterive, de même que des groupes régionaux.

Le CRD, "qui vient de recevoir l'un de ses plus importants mandats de son histoire", selon M. Verreault, est chargé de conduire cette consultation.

Le ministre devrait revenir sur la Côte-Nord dans le courant du mois de mars, possiblement à Sept-Îles cette fois, pour constater l'évolution de cette consultation sur un projet qui modifiera plusieurs structures existantes.

Matane: Bérubé ira au colloque forestier

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Un important colloque forestier se tiendra à l'école polyvalente de Matane dimanche prochain, et devrait regrouper plus de 200 personnes dont des représentants d'organismes qui jouent un rôle important dans la mise en valeur, l'exploitation, l'aménagement et la conservation des ressources forestières.

C'est ce que prévoit M. Jocelyn Lachance, président du Conseil régio-

nal de développement de l'Est du Québec.

Plusieurs personnalités seront également présentes, dont le ministre des Terres et Forêts et député de Matane, M. Yves Bérubé, qui dévoilera à cette occasion les propositions du gouvernement québécois pour un plan de consolidation et de développement de l'industrie du sciage dans l'Est.

Les discussions en ateliers donneront la possibilité à tous les intervenants, a dit M. Lachance, de s'exprimer sur des questions qui les préoccupent de façon plus particulière, que ce

soit la situation de l'industrie du sciage dans l'Est du Québec, les structures d'intervention en forêt publique, les plans de gestion et d'allocation des boisés, les produits dérivés du bois, les travaux sylvicoles, le programme d'aide à la forêt privée, la lutte contre la tordeuse des bourgeons d'épinette, etc.

M. Lachance a expliqué que les conclusions de ce colloque feraient l'objet d'une analyse approfondie par les diverses instances du CRD, et qu'elle serait soumise par la suite au ministre dans un avis à l'intérieur duquel on pourra mettre de l'avant

certaines recommandations au moins concernant les aspects qui auront fait l'objet d'un consensus général des participants.

C'est M. Roger Robitaille, président du Conseil de la forêt de l'Est du Québec, et membre du conseil d'administration du CRD, qui présidera le colloque.

Les conférenciers invités seront M. Jean Perron, président des Manufacturiers du bois de sciage du Québec; M. Jean-Marie Jobin, représentant de l'Association des coopératives forestières et des Groupements forestiers

de la Gaspésie; M. Jean-Léon Marquis, représentant de l'Association des industries forestières du Québec; Mme Gisèle Beaulieu, représentante de la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, et M. Jean-Claude Mercier, conseiller de la Gestion des forêts du ministère des Terres et Forêts.

On ne peut se surprendre, a conclu M. Lachance, de l'intérêt que suscite l'organisation d'une activité de ce genre, quand on sait que la forêt est la première industrie en importance, celle qui procure le plus d'emplois dans l'Est du Québec.

Le ou les responsables restent à trouver

L'incendie de la maison MacLeod fut criminel

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — L'incendie qui a détruit la luxueuse maison familiale de M. William Kenneth MacLeod jr durant la nuit du 27 au 28 mai dernier, à Thetford Mines, a été allumé par une main criminelle.

Le commissaire aux incendies du Québec, Me Cyrille Delage, en est venu à cette conclusion à l'issue d'une enquête publique qu'il a tenue, hier, au palais de justice de Thetford. L'enquête a été ajournée pour une période indéfinie, soit jusqu'à ce que les forces policières aient appréhendé le ou les responsables.

M. MacLeod a évalué à \$400,000 les dégâts occasionnés par le sinistre, soit \$100,000 pour la maison et \$300,000 pour le contenu dont des oeuvres d'art d'une valeur inestimable. Des assurances couvrent les pertes pour un montant de \$142,500.

Une quinzaine de témoins ont défilé devant le commissaire. Le chimiste Jean-Jacques Ravarie a déclaré que ses recherches lui ont permis d'établir qu'il n'y avait eu qu'un foyer d'incendie localisé dans une chambre à coucher située au sous-sol. Il n'a pas été en mesure d'affirmer si des produits inflammables avaient été utilisés. Il a décelé cependant qu'une fenêtre avait été brisée avant que le feu n'éclate.

Le spécialiste a soutenu que le feu s'était propagé jusqu'à la toiture en empruntant la bouche d'un tuyau d'égoût. Cette affirmation a rassuré Mme MacLeod qui avait eu jusque-là l'appréhension qu'il y avait eu deux foyers d'incendie, l'un dans le sous-sol et l'autre dans une garde-robe au deuxième étage. Mme MacLeod appuyait ses soupçons sur le fait que le rez-de-chaussée avait été épargné par les flammes lorsque celles-ci surgirent du deuxième étage. Cependant, le chimiste Ravarie fut catégorique: personne n'a mis le feu dans la garde-robe.

Cela explique aussi pourquoi les pompiers croyaient avoir maîtrisé l'élément destructeur dans le soubassement jusqu'à ce qu'ils virent les flammes surgir de partout dans le grenier et dans la toiture.

Au moment du sinistre, personne de la famille n'était dans la maison. Mme MacLeod se trouvait à la maison d'été de la famille, située près de Disraeli, tandis que son époux participait à une excursion de pêche. L'alerte a été donnée par un voisin, l'architecte Paul-André Caouette.

Elle s'y attendait

Mme MacLeod a déclaré durant son témoignage que l'incendie de sa demeure ne l'avait guère surprise. "On s'y attendait depuis un an", a-t-elle dit. Elle a admis cependant n'avoir jamais reçu de menace. Elle a

précisé toutefois qu'elle croyait savoir "qui" avait mis le feu. Le commissaire Delage s'est empressé de l'empêcher de divulguer le nom de cette personne, à cause de l'absence de preuve.

Ne voulant pas être elle-même soupçonnée de ce crime d'incendie, Mme MacLeod a nié qu'elle détestait sa maison et qu'elle avait songé à démolir ailleurs parce que le climat social de Thetford ne lui plaisait pas. D'ailleurs, la maison a été reconstruite.

La famille MacLeod avait offert une récompense de \$20,000 pour toute information pouvant conduire à l'arrestation et à la condamnation des responsables de l'incendie. L'initiative n'a rien donné.

Deuxième incendie criminel

A Thetford, le père de M. MacLeod est le principal actionnaire de la fonderie Lynn MacLeod Métallurgie Ltd et de la laiterie et de l'usine de transformation de produits laitiers Pépète d'or.

A la fonderie, il y a eu quelques conflits au cours des dernières années. Le plus récent, le plus long et le plus violent fut celui qui a éclaté en 1977 alors que les 160 métallos avaient dû faire une grève de plus de huit mois avant d'accepter les offres patronales par un vote serré de 51,8 pour 100 pour renouveler leur contrat de travail.

Pendant l'arrêt de travail, le 13 juin, un incendie allumé par une main criminelle occasionna des dégâts évalués à \$50,000 dans les bureaux de la Laiterie Pépète d'or. L'affaire est encore devant les tribunaux.



Une initiative qui n'a rien donné.

Transports Canada

APPELS D'OFFRES

PROJET: PROLONGEMENT DE 457 METRES DE LA PISTE EN BETON 06-24, CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE CIRCULATION ET TRAVAUX ELECTRIQUES CONNEXES, A L'AEROPORT DE QUEBEC, ANCIENNE-LORETTE, QUE.

DATE DE CLOTURE: Le 28 février 1979

EXAMEN DES DOCUMENTS: Association de la Construction de Montréal et de Québec

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport de Montréal, Dorval, Québec, (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 28 février 1979.

Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque visé remboursable de \$100 pour le projet ci-dessus, fait au nom du Receveur général du Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A.O. Dumas, Administrateur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens

Le 22 janvier 1979

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Ministère des Travaux publics, Chambre 256, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, Terminus postal, Québec G1K 4K2, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 79Q-012P - Rénovation et Isolation de l'édifice, Bureau de Poste, Kénogami, comté Lapointe, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs d'Arvida et Québec, ainsi qu'au bureau de poste de Kénogami, Qué.

Date limite: le mercredi 21 février 1979
Dépôt: \$25
Renseignements: Tél.: (418) 694-3142.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère n s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET: FOURNITURE DE ROULEAUX DE PAPIER DE CAISSES ENREGISTRÉES DOSSIER: SP-195

Des soumissions pour la fourniture de rouleaux de papier de caisses enregistrées seront reçues au plus tard à 11:00 heures (heure locale) le 28 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible de 8:30 heures à 17:00 heures du lundi au jeudi inclusivement et de 8:30 heures à 13:00 heures le vendredi, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905, rue Delorimier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3N7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

Le ski à son meilleur... la Coupe Sealtest 1979!

Venez encourager les meilleurs skieurs amateurs du Québec en ski alpin

Descente au **Parc du Mont Sainte-Anne** les 27 et 28 janvier

Premier départ chaque jour à 10h00

Association régionale responsable: Skibec

La Coupe Sealtest est la compétition provinciale de ski la plus importante au Québec

Sealtest AU QUÉBEC

Skibec

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint

dans nos régions

Référendum remis à Saint-Alban

SAINT-ALBAN — Le référendum qui devait avoir lieu, hier et aujourd'hui, à Saint-Alban, comté de Portneuf, a été remis après qu'on ait constaté un vice dans la procédure qui a précédé l'assemblée publique des propriétaires du 11 décembre. En effet, le conseil de la municipalité avait donné avis de motion et déposé le règlement concernant l'augmentation des traitements du maire et des conseillers la même journée, alors que la loi prévoit un délai entre ces procédures. C'est donc inutilement qu'on a tenu l'assemblée publique au cours de laquelle 200 propriétaires ont exigé un référendum. Les conseillers décideront lors de leur séance du 5 février s'ils doivent reprendre la procédure ou renoncer à leur augmentation de salaire.

Des dimanches occupés, à Cabano

Pour les prochaines fins de semaine, la population de Cabano n'aura pas trop à se préoccuper de ce qu'il y aura à faire, le dimanche. Dimanche prochain, le 28, le comité des citoyens a convoqué une assemblée publique d'information sur une augmentation des taxes municipales reliée à un refus gouvernemental de verser certaines subventions. Dimanche le 11 février, ce sera la clôture des Jeux d'hiver de l'Est du Québec. Dimanche, le 18, s'ajoutera un autre événement à ne pas manquer: l'assemblée annuelle de la cartonnerie Papier Cascades (Cabano) Inc.

Services aux citoyens

HAVRE-SAINT-PIERRE — Des représentants de Communication Québec et de l'Office de protection du consommateur de la région Côte-Nord seront à Havre-Saint-Pierre, les 30 et 31 janvier, de même que le 1er février 1979. Ces représentants seront à la disposition de la population au bureau de la municipalité, soit au 1081 de la Digue.

Congrès du PQ

SEPT-ÎLES — Les militants péquistes de la circonscription de Duplessis sont invités à prendre part à un congrès, dimanche prochain, à Sept-Îles. Cette rencontre préparera le terrain en vue du congrès régional des 24 et 25 février, et du congrès national, annoncé pour le mois de mai. Le député Perron sera absent, effectuant un voyage en Irlande avec un groupe de parlementaires.

Cité des bâtisseurs

BAIE-COMEAU — Toutes les personnes préoccupées par les questions d'habitation sont invitées à participer à l'assemblée de fondation de la Cité des bâtisseurs, lundi prochain, à 19h30, à la salle 89 de la Commission scolaire Manicouagan, à Baie-Comeau. Cet organisme sans but lucratif est lancé par les caisses populaires de Baie-Comeau et Hauterive qui désirent trouver des solutions aux problèmes d'habitation pour ce secteur de la Côte-Nord.

L'industrie de l'amiante

THETFORD MINES — Selon le président national de l'Institut des mines et de la métallurgie, M. Jean-Paul Drolet, la production de l'amiante augmentera de 1 ou 2 pour 100 en 1979 au regard de l'année précédente. Selon lui, ce faible taux de croissance s'explique par une diminution de la consommation de produits en amiante, leur substitution par d'autres produits sur le marché américain, et les mesures sévères de contrôle sur l'usage des produits afin d'amenuiser les effets nocifs des fibres sur la santé.

Des commerçants heureux

PLESSISVILLE — Cédant sous les pressions de l'Association des gens d'affaires de Plessisville, le conseil municipal de cette ville prolonge jusqu'au 1er juin le stationnement gratuit les jeudis et vendredis soir. L'essai effectué jusqu'à présent s'est avéré concluant. La "mise en veilleuse" des parcmètres durant ces soirées a activé l'achalandage dans les établissements commerciaux.



Papier Cascades (Cabano) Inc. reçoit \$3.7 millions de Rexfor et de la SDI

Le Soleil, Réal Laberge

Québec efface les déficits de la cartonnerie de Cabano

par Pierre PELCHAT

Le gouvernement québécois a finalement donné le feu vert pour le versement de \$3.7 millions à la cartonnerie de Cabano afin de lui permettre de combler les déficits accumulés au cours des deux dernières années.

Par le biais d'un arrêté en conseil, Québec a autorisé les sociétés d'Etat Rexfor et la Société de développement industriel (SDI) à verser respectivement \$1.2 million et \$2 millions à la jeune entreprise du Témiscouata.

Au total, le gouvernement québécois aura injecté \$4.7 millions dans Papier Cascades (Cabano) depuis l'été dernier incluant le million de dollars consenti par Rexfor, en juillet.

Or, comme le mentionnait LE SOLEIL en août dernier, le nouvel apport de Rexfor devait être de \$2 millions et il n'est qu'en fait que de \$1.2 million. On explique cet écart de \$800,000 par le fait que le Conseil du trésor a demandé à la direction de la cartonnerie de reporter certains remboursements de sa dette à long terme.

Conditions

Toutefois, avant d'y injecter de nouvelles sommes à même les deniers publics, le gouvernement québécois a posé un ensemble de conditions aux dirigeants de Papier Cascades (Cabano) afin de s'assurer de la viabilité à long terme du moulin.

On n'a surtout pas l'intention de

répéter périodiquement ces opérations de renflouement alors qu'il est de plus en plus difficile de convaincre la population de l'efficacité des sociétés d'Etat, surtout après les déboires percutants de Marine Industrie de Sorel, filiale de la Société générale de financement.

Avec ce nouvel apport de capital, les hauts fonctionnaires du gouvernement québécois ont demandé aux producteurs de bois privés qui vendent du bois à la cartonnerie et à

Papiers Cascades de Kingsey Falls, présidée par M. Bernard Lemaire, de faire leur effort. Ainsi, on compte recueillir \$300,000 de plus pour venir en aide à la cartonnerie.

En outre, on a exigé qu'un nouveau plan de commercialisation soit élaboré afin de rapprocher le moulin de ses marchés dans le but de réduire les coûts de livraison du carton à onduler. Cette restructuration de la mise en marché du papier cannelure produit par Papiers Cascades (Cabano)

a coïncidé avec l'engagement de M. Paul Bannerman, auparavant cadre supérieur à la Consolidated-Bathurst.

D'autres conditions secondaires ont également été imposées à la cartonnerie de Cabano dont le seuil de rentabilité devrait être atteint sous peu, si ce n'est déjà fait, avec les récentes augmentations du prix du "medium". A ce sujet, le directeur général de la cartonnerie, M. Martin Pelletier, n'a pu être rejoint étant en vacances.

Double convention du Parti conservateur dans Charlevoix

par Denis GAUTHIER

(Collaboration spéciale)

LA MALBAIE — Au moins deux aspirants seront en lice, lors du congrès de nomination de l'Association progressiste-conservateur de Charlevoix, qui se tiendra au cours de la fin de semaine, à La Malbaie et à Haute-ri-ve.

A l'instar de M. Paul-André Tremblay, de Haute-ri-ve, M. Jean Gaudreault, un ingénieur de Sainte-Foy, originaire de Charlevoix, a annoncé qu'il serait, lui aussi, sur les rangs.

M. Gaudreault croit que l'éti-quette, "parachuté", ne s'applique pas à son cas, même s'il réside depuis plusieurs années à Sainte-Foy. Il mentionne qu'il se rend régulièrement à Saint-Siméon, où il possède un chalet, et que ses activités professionnelles lui permettent d'entretenir des contacts constants avec une multitude de gens du comté.

Son adversaire, M. Paul-André Tremblay, a annoncé, il y a quelques semaines, qu'il serait candidat à l'investiture du PC de Charlevoix. Il est directeur géné-

ral du Conseil des loisirs de la Côte-Nord et président du Conseil régional de développement (CRD).

M. Tremblay est avantageusement connu à l'est de la rivière Saguenay. D'ailleurs, il a déjà été candidat pour l'Union nationale, en 1970, dans le comté de Sa-guenay.

Le comté de Charlevoix s'étend sur 220 milles de côte. En raison de sa superficie, l'exécutif de l'association a décidé de tenir sa convention en deux étapes, soit samedi, en soirée, à La Malbaie, et le lendemain, à Haute-ri-ve. Le résultat du scrutin ne sera dévoilé qu'à la fin de la deuxième assemblée.

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Affaires culturelles

Projet 05-0M-09 — Travaux d'entretien des parcs et terrains au taux horaire des propriétés du ministère des Affaires culturelles situées à la Place Royale et dans la région de Québec.

Seules seront admises à soumissionner les entreprises qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10,00 (chèque certifié ou mandat de poste), non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

La vente des documents et la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires culturelles
Direction générale du patrimoine
Gestion des biens immobiliers
Division de l'entretien
5, rue Champlain
Québec, Qué.
G1K 4H6

Clôture de la réception des soumissions à 15 heures, le 8 février 1979.

Le ministère se réserve le droit de faire exécuter les travaux en tout ou en partie.

Noël Vallierand,
Sous-ministre

Projet 79-S-220 — Services d'agents de sécurité à la Pointe du Moulin, île Perrot, Québec.

Le présent projet requiert les services d'agents de sécurité à la Pointe du Moulin, île Perrot.

Les documents de soumission peuvent être obtenus au:

Ministère des Affaires culturelles
Direction générale du patrimoine
222, Boulevard St-Laurent
Montréal, Qué.
H2Y 2Y3
Att.: Mademoiselle Lucette Drolet

Sur remise d'un dépôt de \$10,00 (non remboursable), par un chèque visé ou d'un mandat de poste fait à l'ordre du Ministère des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions cachetées seront faites à l'adresse ci-haut mentionnée.

Les soumissions seront reçues avant 15 heures, le 8 février 1979.

Les soumissions des entrepreneurs devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances au montant de 5% du montant de leur soumission, ou d'un cautionnement de soumission équivalent à 10% du montant de la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner les agences détentrices d'un permis du ministère de la Justice conformément à la Loi des Agences d'investigation et de sécurité (S.R.Q. 1964, chapitre 42) desservant actuellement les régions métropolitaines de Québec et de Montréal et ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Noël Vallierand,
Sous-ministre

Avis de modification

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

1) **Projet 6341-03-78-1023** — Remplacement des quatre (4) ascenseurs manuels par quatre (4) ascenseurs automatisés ainsi que divers travaux connexes au Manoir Richelieu, Pointe-au-Pic, Côte Charlevoix (Québec).

2) **Projet 6341-01-78-1021** — Installation des services d'eau et d'électricité sur les quais flottants. Construction d'une rampe de mise à l'eau et d'un quai de services au Parc Nautique de Gaspé, Gaspé, Côte Gaspé (Québec).

3) **Projet 6341-01-78-1020** — Fabrication et installation de quais flottants au Parc Nautique de Gaspé, Gaspé, Côte de Gaspé (Québec).

Contrairement à ce qui était indiqué dans les projets originaux publiés le 12 janvier 1979, les soumissionnaires sont priés de prendre note que la date et l'heure limite de réception des soumissions est reportée au:

Vendredi 2 février 1979 à 15:00 heures au vendredi 9 février 1979 à 15:00 heures pour les projets:

1) 6341-03-78-1023

2) 6341-01-78-1021

Vendredi 26 janvier 1979 à 15:00 heures au vendredi 2 février 1979 à 15:00 heures pour le projet:

3) 6341-01-78-1020

Michel Duchesneau
Sous-Ministre

appel d'offres

PROJET:
ÉTIQUETTES DE BOUTEILLES
DOSSIER: SP-190

Des soumissions pour la fourniture d'étiquettes de bouteilles seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale) le 12 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement de 8:30 heures à 17:00 heures du lundi au jeudi inclusivement et de 8:30 heures à 13:00 heures le vendredi, au Service des achats, matériel, fournitures et services, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905, rue D'Armorier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3N7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant une place d'affaires au Québec, et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque visé, établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec, pour une valeur de 10% du montant total de sa soumission, montant valide pour au moins 90 jours de la date d'ouverture des soumissions, soit une garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures de RAQUETTES AIGLE NOIR INC. et/ou BLACK EAGLE SNOW SHOES INC., ayant sa principale place d'affaires à Loretteville, 251, boulevard de la Rivière, en faveur de la Banque Canadienne Nationale (Succursale: 243, boul. L'Ornière, Neuchâtel, Québec) en date du 15 février 1974, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 27 février 1974, sous le numéro 772318.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

APPEL D'OFFRES

Avis est par le présent donné que la Ville de Beauceville, comté de Beauce-Nord, recevra des soumissions aux conditions énumérées ci-bas:

1- être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauceville;

2- être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;

3- être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauceville, cité de Beauce-Nord;

Pour être considérée, toute soumission devra:

1- être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauceville;

2- être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;

3- être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauceville, cité de Beauce-Nord;

Pour être considérée, toute soumission devra:

1- être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauceville;

2- être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;

3- être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauceville, cité de Beauce-Nord;

Pour être considérée, toute soumission devra:

1- être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauceville;

2- être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;

3- être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauceville, cité de Beauce-Nord;

Pour être considérée, toute soumission devra:

1- être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauceville;

2- être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;

3- être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauceville, cité de Beauce-Nord;

Pour être considérée, toute soumission devra:

1- être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauceville;

2- être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;

3- être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauceville, cité de Beauce-Nord;

Pour être considérée, toute soumission devra:

1- être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauceville;

2- être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;

3- être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauceville, cité de Beauce-Nord;

Pour être considérée, toute soumission devra:

1- être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauceville;

2- être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;

3- être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauceville, cité de Beauce-Nord;

Pour être considérée, toute soumission devra:

1- être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauceville;

2- être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;

3- être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauceville, cité de Beauce-Nord;

APPEL D'OFFRES 78-06-01

AGRANDISSEMENT À L'ÉCOLE SECONDAIRE MONTCALM

2050, Portland, Sherbrooke, (Qué.)

PROPRIÉTAIRE: La Commission scolaire régionale de l'Estrie

2955, boulevard Université

Sherbrooke (Qué.)

ARCHITECTE: Jean-Claude Tardif

2913, Galt ouest,

Sherbrooke (Qué.)

INGÉNIEURS Les Consultants SBCS Inc.

Structure: 2702, Galt ouest,

Sherbrooke (Qué.)

INGÉNIEURS Castonguay & Associés

Mécanique et 2706, Galt ouest,

Electricité: Sherbrooke (Qué.)

MECANIQUE DES Les Laboratoires Shermont Inc.

SOLS: 2605, Bonin, Sherbrooke (Qué.)

La Commission scolaire régionale de l'Estrie, propriétaire, demande

des soumissions pour la construction d'un agrandissement à l'école

secondaire Montcalm, à 2050, Portland, Sherbrooke, (Qué.).

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les

entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification

des entrepreneurs de construction (1975, L.Q., chapitre 53) qui ont leur

principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements

pourront être obtenus au service de l'équipement de la CSRE, 4e

étage, 2955, boulevard Université, Sherbrooke, contre un dépôt de

(\$100) cent dollars qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet

les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ou-

verture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au mon-

tant de cent soixante-quinze mille (\$175,000) dollars à l'ordre du

propriétaire ou d'un cautionnement de soumission, établi au même

montant valide pour une période de quarante-cinq jours (45) de la date

d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être

échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution

et un cautionnement des obligations pour pages, matériaux et services,

chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées

et adressées au soussigné, seront reçues au secrétaire général, 8e

étage, 2955, boulevard Université, Sherbrooke, jusqu'à quatorze

heures (14h00), heure en vigueur localement, le 22e jour du mois de fé-

vrier 1979, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même

jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que

les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessus

mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exé-

cution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et ser-

vices, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

SPECIALITES MONTANT DU CHEQUE VISE OU

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymo

L'affaire La Mennais Enseignants opposés à l'école "clandestine"

Le Syndicat des enseignants de la Chaudière vient de réfuter les allégations du comité d'école La Mennais, de Lac-Etchemin, qui prétend avoir créé sept emplois dans ce milieu par ses efforts pour maintenir ouverte l'école "clandestine".

Les enseignants font remarquer que ces élèves ont toujours droit à un

enseignement adéquat et que le fait de les loger à un endroit ou à l'autre contribue également à faire perdre sept emplois à d'autres enseignants déjà à l'emploi de la Commission scolaire Chaudière depuis plusieurs années.

Or, selon les enseignants syndiqués, c'est à tort que le comité se

targue d'avoir créé ces emplois, puisque les contribuables de Lac-Etchemin continuent de payer leur quote-part des taxes scolaires et doivent en plus déboursier des sommes supplémentaires afin de faire fonctionner leur "école clandestine".

En second lieu, puisque le comité parle de création d'emplois, le syndi-

cat s'interroge sur les retombées économiques de ces emplois sur Lac-Etchemin. Ces personnes qui ont trouvé un emploi nouveau demeurent-elles à Lac-Etchemin? Paient-elles des taxes de propriétaire, de locataire? Paient-elles des taxes scolaires?

D'autre part, on annonce avoir un

budget d'opération de \$110,000. Comment peut-on avec cette somme louer des locaux, les chauffer, les éclairer et les entretenir? Comment peut-on transporter les étudiants? Comment peut-on s'assurer l'engagement de personnel qualifié?

Le SEC sait de source officielle

que la Commission régionale de la Chaudière verse la somme de \$96,000 au propriétaire de l'école La Mennais pour le fonctionnement du secondaire I et II. Cette somme sert à défrayer les coûts de location, de chauffage, d'électricité, d'entretien, des assurances, des taxes de vidanges et de déneigement, etc. Quelle part le comité d'action rembourse-t-il à la Commission régionale de la Chaudière pour l'utilisation de cette bâtisse, pour ses étudiants de secondaire III et IV? Est-ce que le \$96,000 versé par la Commission régionale Chaudière est compris dans le budget d'opération de \$110,000 du comité d'action?

Finally, on est en droit de se demander ce qu'il advient du bien de l'enfant et son droit à une éducation de qualité. L'école n'ayant pas de permis, les cours suivis par les étudiants ne sont pas reconnus par le ministère. Ces élèves devront-ils reprendre leur secondaire III et IV l'an prochain?

Devant toutes ces interrogations, le SEC entend pousser plus à fond ce dossier et exiger des autorités en place l'application de la loi.

Le maire de Baie-Saint-Paul, trouvé coupable de détournement de fonds publics va en appel

par France DESJARDINS
(Collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — Le maire de la municipalité de Baie-Saint-Paul, M. François Labbé, en appellera d'une décision du juge Côté, de la Cour supérieure du district du Saguenay, par laquelle il a été trouvé coupable de détournement de fonds publics.

En annonçant cette décision, M.

Labbé a expliqué qu'il considère que le juge aurait omis de considérer certains items au dossier de la défense.

M. François Labbé a été accusé de détournement de fonds publics par M. Jean-René Bouchard, candidat défait au poste de maire lors des élections de 1977. L'accusation a été portée en mars 1978 alors que c'est en novembre 1978 que s'effectuaient les transactions rendant M. Labbé coupable.

Gravier

Celles-ci ont porté sur le fait que M. François Labbé aurait décidé de faire utiliser son propre gravier par la municipalité de Baie-Saint-Paul après avoir fait produire des estimés qui le considèrent trop élevés chez un entrepreneur de la région, Pax Construction. Le gravier disponible chez M. Labbé aurait été, selon les dires même de celui-ci, donné à la municipalité et non pas vendu. Cependant, quelques

semaines après ces transactions, la municipalité aurait fait parvenir un chèque au montant de \$709, non pas à M. François Labbé lui-même, mais à son fils Patrice. L'argent alors donné à la famille Labbé aurait été prélevé à même des subventions accordées par le ministère des Transports (voirie).

Et, ce n'est finalement que deux ans après la remise de ce chèque que M. Jean-René Bouchard a porté cette

accusation de détournement de fonds contre M. Labbé.

Démission

Si jamais cette cause dont le verdict était rendu le 16 janvier dernier n'était pas acceptée en appel, il faudrait que M. François Labbé, qui est au service de cette municipalité depuis 10 ans, démissionne de son poste de maire et s'abstienne de faire de la politique active pendant cinq ans.

Le ou les responsables restent à trouver

L'incendie de la maison MacLeod fut criminel

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — L'incendie qui a détruit la luxueuse maison familiale de M. William Kenneth MacLeod Jr. durant la nuit du 27 au 28 mai dernier, à Thetford Mines, a été allumé par une main criminelle.

Le commissaire aux incendies de Québec, Me Cyrille Delage, en est venu à cette conclusion à l'issue d'une enquête publique qu'il a tenue, hier, au palais de justice de Thetford. L'enquête a été ajournée pour une période indéfinie, soit jusqu'à ce que les forces policières aient appréhendé le ou les responsables.

M. MacLeod a évalué à \$400,000 les dégâts occasionnés par le sinistre, soit \$100,000 pour la maison et \$300,000 pour le contenu dont des oeuvres d'art d'une valeur inestimable. Des assurances couvrent les pertes pour un montant de \$142,500.

Une quinzaine de témoins ont défilé devant le commissaire. Le chimiste Jean-Jacques Ravarie a déclaré que ses recherches lui ont permis d'établir qu'il n'y avait eu qu'un foyer d'incendie localisé dans une chambre à coucher située au sous-sol. Il n'a pas été en mesure d'affirmer si des produits inflammables avaient été utilisés. Il a déclaré cependant qu'une fenêtre avait été brisée avant que le feu n'éclate.

Le spécialiste a soutenu que le feu s'était propagé jusqu'à la toiture en empruntant la bouche d'un tuyau d'égoût. Cette affirmation a rassuré Mme MacLeod qui avait eu jusque-là l'appréhension qu'il y avait eu deux foyers d'incendie, l'un dans le sous-sol et l'autre dans une garde-robe au deuxième étage. Mme MacLeod appuyait ses soupçons sur le fait que le rez-de-chaussée avait été épargné par les flammes lorsque celles-ci surgirent du deuxième étage. Cependant, le chimiste Ravarie fut catégorique: personne n'a mis le feu dans la garde-robe.

Cela explique aussi pourquoi les pompiers croyaient avoir maîtrisé l'élément destructeur dans le sous-sol jusqu'à ce qu'ils virent les flammes surgir de partout dans le grenier et dans la toiture.

Au moment du sinistre, personne de la famille n'était dans la maison. Mme MacLeod se trouvait à la maison d'été de la famille, située près de Disraëli, tandis que son époux participait à une excursion de pêche. L'alerte a été donnée par un voisin, l'architecte Paul-André Caouette.

Elle s'y attendait

Mme MacLeod a déclaré durant son témoignage que l'incendie de sa demeure ne l'avait guère surprise. "On s'y attendait depuis un an", a-t-elle dit. Elle a admis cependant n'avoir jamais reçu de menace. Elle a

précisé toutefois qu'elle croyait savoir "qui" avait mis le feu. Le commissaire Delage s'est empressé de l'empêcher de divulguer le nom de cette personne, à cause de l'absence de preuve.

Ne voulant pas être elle-même soupçonnée de ce crime d'incendie, Mme MacLeod a nié qu'elle détestait sa maison et qu'elle avait songé à déménager ailleurs parce que le climat social de Thetford ne lui plaisait pas. D'ailleurs, la maison a été reconstruite.

La famille MacLeod avait offert une récompense de \$20,000 pour toute information pouvant conduire à l'arrestation et à la condamnation des responsables de l'incendie. L'initiative n'a rien donné.

Deuxième incendie criminel

A Thetford, le père de M. MacLeod est le principal actionnaire de la fonderie Lynn MacLeod Metallurgy Ltd et de la laiterie et de l'usine de transformation de produits laitiers Pépète d'or.

A la fonderie, il y a eu quelques conflits au cours des dernières années. Le plus récent, le plus long et le plus violent fut celui qui a éclaté en 1977 alors que les 160 métallos avaient dû faire une grève de plus de huit mois avant d'accepter les offres patronales par un vote serré de 518 pour 100 pour renouveler leur contrat de travail.

Pendant l'arrêt de travail, le 13 juin, un incendie allumé par une main criminelle occasionna des dégâts évalués à \$50,000 dans les bureaux de la Laiterie Pépète d'or. L'affaire est encore devant les tribunaux.



Une initiative qui n'a rien donné.

Transports Canada

APPELS D'OFFRES

PROJET: PROLONGEMENT DE 457 METRES DE LA PISTE EN BETON 06-24, CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE CIRCULATION ET TRAVAUX ELECTRIQUES CONNEXES, A L'AEROPORT DE QUEBEC, ANCIENNE-LORETTE, QUE.

DATE DE CLOTURE: Le 28 février 1979

EXAMEN DES DOCUMENTS: Association de la Construction de Montréal et de Québec

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport de Montréal, Dorval, Québec, (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 28 février 1979.

Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque visé remboursable de \$100 pour le projet ci-dessus, fait au nom du Receveur général du Canada.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A.O. Dumas, Administrateur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens

Le 22 janvier 1979

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET: FOURNITURE DE ROULEAUX DE PAPIER DE CAISSES ENREGISTREUSES DOSSIER: SP-195

Des soumissions pour la fourniture de rouleaux de papier de caisses enregistrees seront reçues au plus tard à 11:00 heures (heure locale) le 28 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible de 8:30 heures à 17:00 heures du lundi au jeudi inclusivement et de 8:30 heures à 13:00 heures le vendredi, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905, rue Delormier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTREAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3N7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUEBEC
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Ministère des Travaux publics, Chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, Terminus postal, Québec G1K 4K2, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 79Q-012P - Rénovation et isolation de l'édifice, Bureau de Poste, Kénogami, comté Lapointe, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs d'Arvida et Québec, ainsi qu'au bureau de poste de Kénogami, Qué.

Date limite: le mercredi 21 février 1979
Dépôt: \$25
Renseignements: Tél.: (418) 694-3142.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**Le ski à son meilleur...
la Coupe Sealtest 1979!**

Venez encourager les meilleurs skieurs amateurs du Québec en ski alpin

Descente au
Parc du Mont Sainte-Anne
les 27 et 28 janvier

Premier départ chaque jour à 10h00

Association régionale responsable: Skibec

La Coupe Sealtest est la compétition provinciale de ski la plus importante au Québec

Laiteries Dominion Limitée utilise sous licence la marque de commerce "Sealtest" propriété de Kraft Inc.

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

dans nos régions

Référendum remis à Saint-Alban

SAINT-ALBAN — Le référendum qui devait avoir lieu, hier et aujourd'hui, à Saint-Alban, comté de Portneuf, a été remis après qu'on ait constaté un vice dans la procédure qui a précédé l'assemblée publique des propriétaires du 11 décembre. En effet, le conseil de la municipalité avait donné avis de motion et déposé le règlement concernant l'augmentation des traitements du maire et des conseillers la même journée, alors que la loi prévoit un délai entre ces procédures. C'est donc inutilement qu'on a tenu l'assemblée publique au cours de laquelle 200 propriétaires ont exigé un référendum. Les conseillers décideront lors de leur séance du 5 février s'ils doivent reprendre la procédure ou renoncer à leur augmentation de salaire.

Des dimanches occupés, à Cabano

Pour les prochaines fins de semaine, la population de Cabano n'aura pas trop à se préoccuper de ce qu'il y aura à faire, le dimanche. Dimanche prochain, le 28, le comité des citoyens a convoqué une assemblée publique d'information sur une augmentation des taxes municipales reliée à un refus gouvernemental de verser certaines subventions. Dimanche le 11 février, ce sera la clôture des Jeux d'hiver de l'Est du Québec. Dimanche, le 18, s'ajoutera un autre événement à ne pas manquer: l'assemblée annuelle de la cartonnerie Papier Cascades (Cabano) Inc.

Services aux citoyens

HAVRE-SAINT-PIERRE — Des représentants de Communication Québec et de l'Office de protection du consommateur de la région Côte-Nord seront à Havre-Saint-Pierre, les 30 et 31 janvier, de même que le 1er février 1979. Ces représentants seront à la disposition de la population au bureau de la municipalité, soit au 1081 de la Digue.

Congrès du PQ

SEPT-ÎLES — Les militants péquistes de la circonscription de Duplessis sont invités à prendre part à un congrès, dimanche prochain, à Sept-Îles. Cette rencontre préparera le terrain en vue du congrès régional des 24 et 25 février, et du congrès national, annoncé pour le mois de mai. Le député Perron sera absent, effectuant un voyage en Irlande avec un groupe de parlementaires.

Cité des bâtisseurs

BAIE-COMEAU — Toutes les personnes préoccupées par les questions d'habitation sont invitées à participer à l'assemblée de fondation de la Cité des bâtisseurs, lundi prochain, à 19h30, à la salle 89 de la Commission scolaire Manicouagan, à Baie-Comeau. Cet organisme sans but lucratif est lancé par les caisses populaires de Baie-Comeau et Hauterive qui désirent trouver des solutions aux problèmes d'habitation pour ce secteur de la Côte-Nord.

L'industrie de l'amiante

THETFORD MINES — Selon le président national de l'Institut des mines et de la métallurgie, M. Jean-Paul Drolet, la production de l'amiante augmentera de 1 ou 2 pour 100 en 1979 au regard de l'année précédente. Selon lui, ce faible taux de croissance s'explique par une diminution de la consommation de produits en amiante, leur substitution par d'autres produits sur le marché américain, et les mesures sévères de contrôle sur l'usage des produits afin d'amenuiser les effets nocifs des fibres sur la santé.

Des commerçants heureux

PLESSISVILLE — Cédant sous les pressions de l'Association des gens d'affaires de Plessisville, le conseil municipal de cette ville prolonge jusqu'au 1er juin le stationnement gratuit les jeudis et vendredis soir. L'essai effectué jusqu'à présent s'est avéré concluant. La "mise en veilleuse" des parcmètres durant ces soirées a activé l'achalandage dans les établissements commerciaux.



Papier Cascades (Cabano) Inc. reçoit \$3.7 millions de Rexfor et de la SDI

Le Soleil, Réal Laberge

Québec efface les déficits de la cartonnerie de Cabano

par Pierre PELCHAT

Le gouvernement québécois a finalement donné le feu vert pour le versement de \$3.7 millions à la cartonnerie de Cabano afin de lui permettre de combler les déficits accumulés au cours des deux dernières années.

Par le biais d'un arrêté en conseil, Québec a autorisé les sociétés d'Etat Rexfor et la Société de développement industriel (SDI) à verser respectivement \$1.2 million et \$2 millions à la jeune entreprise du Témiscouata.

Au total, le gouvernement québécois aura injecté \$4.7 millions dans Papiers Cascades (Cabano) depuis l'été dernier incluant le million de dollars consenti par Rexfor, en juillet.

Or, comme le mentionnait LE SOLEIL en août dernier, le nouvel apport de Rexfor devait être de \$2 millions et il n'est qu'en fait que de \$1.2 million. On explique cet écart de \$800,000 par le fait que le Conseil du trésor a demandé à la direction de la cartonnerie de reporter certains remboursements de sa dette à long terme.

Conditions

Toutefois, avant d'y injecter de nouvelles sommes à même les deniers publics, le gouvernement québécois a posé un ensemble de conditions aux dirigeants de Papiers Cascades (Cabano) afin de s'assurer de la viabilité à long terme du moulin.

On n'a surtout pas l'intention de

répéter périodiquement ces opérations de renflouement alors qu'il est de plus en plus difficile de convaincre la population de l'efficacité des sociétés d'Etat, surtout après les déboires percutants de Marine Industrie de Sorel, filiale de la Société générale de financement.

Avec ce nouvel apport de capital, les hauts fonctionnaires du gouvernement québécois ont demandé aux producteurs de bois privés qui vendent du bois à la cartonnerie et à

Papiers Cascades de Kingsey Falls, présidée par M. Bernard Lemaire, de faire leur effort. Ainsi, on compte recueillir \$300,000 de plus pour venir en aide à la cartonnerie.

En outre, on a exigé qu'un nouveau plan de commercialisation soit élaboré afin de rapprocher le moulin de ses marchés dans le but de réduire les coûts de livraison du carton à onduler. Cette restructuration de la mise en marché du papier cannelure produit par Papiers Cascades (Cabano)

a coïncidé avec l'engagement de M. Paul Bannerman, auparavant cadre supérieur à la Consolidated-Bathurst.

D'autres conditions secondaires ont également été imposées à la cartonnerie de Cabano dont le seuil de rentabilité devrait être atteint sous peu, si ce n'est déjà fait, avec les récentes augmentations du prix du "medium". À ce sujet, le directeur général de la cartonnerie, M. Martin Pelletier, n'a pu être rejoint étant en vacances.

Lévis engage des architectes pour faire de la restauration

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le conseil municipal de Lévis, en voulant profiter de l'aide gouvernementale pouvant être consentie dans le cadre du programme d'amélioration de quartier, vient d'embaucher des architectes en vue de la restauration de la vieille église anglicane et du réaménagement de la terrasse.

Cette semaine, les édiles ont confié à l'architecte Nicol Labbé la tâche de préparer des plans pour l'exécution de travaux de restauration à l'ancienne église anglicane de même qu'au vieux presbytère situé sur le

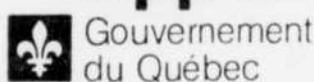
même terrain, en bordure de la rue Wolfe. Cette propriété a été achetée par la ville, il y a cinq ans, dans le but d'y faire un centre d'art. Le presbytère, maintenant appelé maison Louise-Carrier, est déjà utilisé pour diverses activités à caractère culturel.

Aussi, les administrateurs municipaux ont confié à Bégin et Bourgoin, architectes-paysagistes, l'élaboration de plans en vue de l'aménagement de la terrasse de Lévis. Les architectes ont en même temps pour mission de faire des recommandations quant à l'usage du kiosque qui reste toujours inutilisé sur cette terrasse, qui est merveilleusement bien placée mais qui reste encore utile à personne.

Lors de la même séance, le conseil municipal de Lévis a accepté des plans relatifs à la troisième phase du secteur domiciliaire de l'Assurance-vie Desjardins. De nombreux citoyens sont désireux d'acheter du terrain pour se construire dans ce secteur situé entre la rue Champagnat et la route 132.

Le conseil de ville, enfin, a octroyé un don de \$1,000 pour l'organisation de la course en ski de fond pour l'obtention de la Coupe Lévis-Mirepoix, une manifestation d'envergure provinciale qui est prévue pour le 25 février prochain. Le chèque de la municipalité devait être transmis à M. Jean-Charles Perreault du comité d'organisation.

Appel d'offres



Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Affaires culturelles

Projet 05-QM-uy — Travaux d'entretien des parcs et terrains au taux horaire des propriétés du ministère des Affaires culturelles situées à la Place Royale et dans la région de Québec.

Seules seront admises à soumissionner les entreprises qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10,000 (chèque certifié ou mandat de poste), non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

La vente des documents et la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires culturelles
Direction générale du patrimoine
Gestion des biens immobiliers
Division de l'entretien
5, rue Champlain
Québec, Qué.
G1K 4H6

Clôture de la réception des soumissions à 15 heures, le 8 février 1979.

Le ministère se réserve le droit de faire exécuter les travaux en tout ou en partie.

Noël Vallerand,
Sous-ministre

Projet 79-S-220 — Services d'agents de sécurité à la Pointe du Moulin, Ile Perrot, Québec.

Le présent projet requiert les services d'agents de sécurité à la Pointe du Moulin, Ile Perrot.

Les documents de soumission peuvent être obtenus au:

Ministère des Affaires culturelles
Direction générale du patrimoine
222, Boulevard St-Laurent
Montréal, Qué.
H2V 2Y3
Att. Mademoiselle Lucette Drolet

Sur remise d'un dépôt de \$10,000 (non remboursable), par un chèque visé ou d'un mandat de poste fait à l'ordre du Ministère des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions cachetées seront faites à l'adresse ci-haut mentionnée.

Les soumissions seront reçues avant 15 heures, le 8 février 1979.

Les soumissions des entrepreneurs devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances au montant de 5% du montant de leur soumission, ou d'un cautionnement de soumission équivalent à 10% du montant de la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner les agences détentrices d'un permis du ministère de la Justice conformément à la Loi des Agences d'investigation et de sécurité (S.R.Q. 1964, chapitre 42) desservant actuellement les régions métropolitaines de Québec et de Montréal et ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Noël Vallerand,
Sous-ministre

Avis de modification

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

1) **Projet 6341-03-78-1023** — Remplacement des quatre (4) ascenseurs manuels par quatre (4) ascenseurs automatiques ainsi que divers travaux connexes au Manoir Richelieu, Pointe-au-Pic, Côte Charlevoix (Québec).

2) **Projet 6341-01-78-1021** — Installation des services d'eau et d'électricité sur les quais flottants. Construction d'une rampe de mise à l'eau et d'un quai de services au Parc Nautique de Gaspé, Gaspé, Côte Gaspé (Québec).

3) **Projet 6341-01-78-1020** — Fabrication et installation de quais flottants au Parc Nautique de Gaspé, Gaspé, Côte de Gaspé (Québec).

Contrairement à ce qui était indiqué dans les projets originaux publiés le 12 janvier 1979, les soumissionnaires sont priés de prendre note que la date et l'heure limite de réception des soumissions est reportée du:

Vendredi 2 février 1979 à 15:00 heures au vendredi 9 février 1979 à 15:00 heures pour les projets:

1) 6341-03-78-1023
2) 6341-01-78-1021

Vendredi le 26 janvier 1979 à 15:00 heures au vendredi 2 février 1979 à 15:00 heures pour le projet:

3) 6341-01-78-1020

Michel Duchesneau
Sous-Ministre



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET:
ÉTIQUETTES DE BOUTEILLES
DOSSIER SP-190

Des soumissions pour la fourniture d'étiquettes de bouteilles seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale) le 12 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement de 8:30 heures à 17:00 heures du lundi au jeudi inclusivement et de 8:30 heures à 13:00 heures le vendredi, au Service des achats, matériel, fournitures et services, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
915, rue Desjardins
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3N7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC
2900, rue Einstein
St-Foy, Qué.
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant une place d'affaires au Québec, et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque visé, établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec, pour une valeur de 10% du montant total de sa soumission, montant valide pour au moins 90 jours de la date d'ouverture des soumissions, soit une garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné conformément à l'article 1571 du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures de RAQUETTES AIGLE NOIR INC. et/ou BLACK EAGLE SNOW-SHOES INC., ayant sa principale place d'affaires à Loretteville, 251, boulevard de la Rivière, en faveur de la Banque Canadienne Nationale (succursale: 243, boul. L'Ornière, Neufchâtel, Québec) en date du 15 février 1974, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 27 février 1974, sous le numéro 772318.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

APPEL D'OFFRES

Avis est par le présent donné que la Ville de Beauveillé, comté de Beauveillé-Nord, recevra des soumissions aux conditions énumérées ci-bas:

Objet: Soumissions pour l'achat d'un balai de rue.

Soumission: Tous les fournisseurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec pourront en vue de présenter une soumission, se procurer les documents complets de soumission au bureau du soussigné Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauveillé, cité de Beauveillé-Nord.

Pour être considérée, toute soumission devra:

- 1- être conforme aux spécifications fournies par les services extérieurs de la Ville de Beauveillé;
- 2- être valide pour 45 jours à compter de l'ouverture;
- 3- être remise avant 16 heures (heure en vigueur localement) le vendredi 16 février 1979 au bureau de Jean-Noël Perron, Directeur des Services Extérieurs, Hôtel de Ville, 614, boul. Renault, Ville de Beauveillé, cité de Beauveillé-Nord;
- 4- Les soumissions seront remises dans une enveloppe scellée portant mention "Soumission pour balai de rue".

La Ville de Beauveillé ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Tout soumissionnaire est invité à assister à l'ouverture des soumissions après leur remise soit le 16 février 1979 à 16:00 heures.

Donné à Beauveillé,

JEAN-NOËL PERRON

Directeur Services Extérieurs

APPEL D'OFFRES 78-06-01

AGRANDISSEMENT À L'ÉCOLE SECONDAIRE MONTCALM
2050, Portland, Sherbrooke, (Qué.)

PROPRIÉTAIRE: La Commission scolaire régionale de l'Estrie, 2955, boulevard Université, Sherbrooke (Qué.)

ARCHITECTE: Jean-Claude Tardif, 2913, Galt ouest, Sherbrooke (Qué.)

INGÉNIEURS Les Consultants SBRS Inc., 2702, Galt ouest, Sherbrooke (Qué.)

Structure: Castonguay & Associés, 2706, Galt ouest, Sherbrooke (Qué.)

INGÉNIEURS Mécanique et Electricité, Les Laboratoires Shermont Inc., 2605, Bonin, Sherbrooke (Qué.)

MECANIQUE DES SOLS: 2605, Bonin, Sherbrooke (Qué.)

La Commission scolaire régionale de l'Estrie, propriétaire, demande des soumissions pour la construction d'un agrandissement à l'école secondaire Montcalm, à 2050, Portland, Sherbrooke, (Qué.)

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (1975, L.Q., chapitre 53) qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au service de l'équipement de la CSRE, 4e étage, 2955, boulevard Université, Sherbrooke, contre un dépôt de (\$100) cent dollars qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de cent soixante-quinze mille (\$175,000) dollars à l'ordre du propriétaire ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq jours (45) de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour pages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au secrétariat général, 6e étage, 2955, boulevard Université, Sherbrooke, jusqu'à quatorze heures (14h00), heure en vigueur localement, le 22e jour du mois de février 1979, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour pages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

SPECIALITES

plomberie et services (\$ 8,000)

ventilation (\$40,000)

électricité et services (\$40,000)

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 90 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Gérard Toussaint,
Directeur général

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Autorail immobilisé à Saint-Jean-Chrysostome

La poudrière perturbe la circulation de trains

par Lucien LATULIPPE

Un train de voyageurs du Canada National, en voyageant du Nouveau-Brunswick, s'est empêtré dans la neige à Saint-Jean-Chrysostome, dans le comté de Lévis, hier après-midi.

Entre les rangs Panet et Terrebonne, la voie ferrée passe dans un couloir élevé que la poudrière a rempli. Les champs sont vastes dans ce secteur et le vent qui était déjà violent, hier après-midi, vient de loin. Les autorités du CN ont dépêché

de Sainte-Foy une locomotive poussant un chasse-neige afin d'aller ouvrir la voie au convoi enneigé. Malheureusement, la locomotive a déraillé entre le pont de Québec et Charny, bloquant ainsi toute circulation ferroviaire. Il était 16h40.

C'est ainsi que le Rapido, quittant Sainte-Foy pour Montréal à 17h, n'a pu se mettre en branle qu'à 21h. Celui-ci arrivant de Montréal a dû attendre à Charny et il est entré en gare de Sainte-Foy vers 21h15, soit avec environ une heure et demie de retard.

Passagers secourus

Pendant que des équipes d'urgence accompagnées d'une puissante grue s'occupaient de la locomotive déraillée, des démarches étaient entreprises pour aller secourir les gens de l'auto-

rail prisonnier de la neige. Parmi la vingtaine de passagers, il y avait une femme malade.

Le CN a demandé la collaboration de la Sûreté du Québec. C'était la tourmente dans le secteur en question et il était impossible de s'y rendre en automobile.

Le sergent Coulombe, surveillant pour la Rive-sud, hier soir, a à son tour obtenu la collaboration de la voirie qui a mis à sa disposition un skidozer. Un médecin a été conduit auprès de la malade.

Le skidozer a aussi servi à transporter jusqu'à Charny tous les passagers qui ont été acheminés ensuite par la route jusqu'à la gare Sainte-Foy. Certains ont pris le Rapido pour Montréal.

Routes impraticables

Par ailleurs, presque toutes les routes en direction nord-sud dans les comtés de la Rive-sud étaient impraticables, hier soir, tant la poudrière était intense. La route 20 était aussi fermée entre Lévis et Montmagny, ainsi qu'à Saint-Jean-Port-Joli.

Il a neigé dans cette partie du Québec. On espérait que le vent tombe afin de permettre aux déblayeurs de dégager les routes au cours de la nuit.

Problème d'égouts urgent à régler à Pintendre

par Gilles PEPIN

SAINT-LOUIS-DE-PINTENDRE — Il faut trouver une solution immédiate au problème des égouts qui polluent dangereusement la rivière à la Scie, à Saint-Louis-de-Pintendre; sinon, le développement de cette municipalité va être absolument compromis dans un très proche avenir.

Voilà exactement ce qu'ont déclaré des représentants des Services de protection de l'environnement (SPE), mercredi soir, lors d'une assemblée

d'information qui avait été convoquée par le comité de citoyens de l'endroit.

Ce projet est prêt à être réalisé, depuis trois ou quatre ans. L'émissaire doit être dirigé vers le fleuve en recueillant, au passage, des égouts des villes de Lévis et de Saint-David. Le problème vient précisément du fait que ces deux dernières municipalités ne veulent pas participer à la réalisation, parce que Lévis, d'une part, ne peut bénéficier de subventions gouvernementales et que, d'autre part, Saint-David n'est pas satisfaite de la subvention qui lui a été offerte.

Citoyens exaspérés

Le projet traîne, au grand désespoir de nombreux citoyens, particulièrement ceux du secteur du lac Baie-d'Or, où un projet de service d'eau est suspendu parce que le ministère de l'Environnement y a donné son acceptation à la condition que le collecteur d'égouts soit construit.

Nous ne savons plus à quelle porte frapper à Québec, avoue désespérément le maire de Pintendre, M. Marcel Fontaine. Ce conseil municipal a tenté toutes sortes de solutions, jusqu'à proposer de faire lui-même tout le travail si le gouvernement voulait

accepter de le considérer comme maître d'oeuvre et accroître son aide financière en raison de la grosseur accrue des tuyaux qui devront être installés dans le secteur de Saint-David et Lévis.

Le président du comité de citoyens, M. Gilles Ussault, a pratiquement reproché aux SPE, cette semaine, de tenir avec trop d'entêtement à cette solution d'un collecteur régional. "Nous restons convaincus que cette solution est la meilleure et qu'elle est aussi la plus économique", a répondu fermement l'un des trois représentants des SPE.

Nouvel espoir

Une nouvelle lueur d'espoir est cependant apparue, lors de cette réunion, quand un représentant du ministère de l'Environnement a révélé qu'un nouveau programme est en voie d'élaboration aux Affaires municipales. Les villes de Lévis et Saint-David pourraient éventuellement être ainsi plus avantagées si l'éventuel programme est mis sur pied. Le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellet, qui assistait aussi à cette réunion, a promis d'insister auprès des autorités concernées.

Le ou les responsables restent à trouver

L'incendie de la maison MacLeod fut criminel

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — L'incendie qui a détruit la luxueuse maison familiale de M. William Kenneth MacLeod jr durant la nuit du 27 au 28 mai dernier, à Thetford Mines, a été allumé par une main criminelle.

Le commissaire aux incendies du Québec, Me Cyrille Delage, en est venu à cette conclusion à l'issue d'une enquête publique qu'il a tenue, hier, au palais de justice de Thetford. L'enquête a été ajournée pour une période indéfinie, soit jusqu'à ce que les forces policières aient appréhendé le ou les responsables.

M. MacLeod a évalué à \$400,000 les dégâts occasionnés par le sinistre, soit \$100,000 pour la maison et \$300,000 pour le contenu dont des oeuvres d'art d'une valeur inestimable. Des assurances couvrent les pertes pour un montant de \$142,500.

Une quinzaine de témoins ont défilé devant le commissaire. Le chimiste Jean-Jacques Ravarie a déclaré que ses recherches lui ont permis d'établir qu'il n'y avait eu qu'un foyer d'incendie localisé dans une chambre à coucher située au sous-sol. Il n'a pas été en mesure d'affirmer si des produits inflammables avaient été utilisés. Il a décelé cependant qu'une fenêtre avait été brisée avant que le feu n'éclate.

Le spécialiste a soutenu que le feu s'était propagé jusqu'à la toiture en empruntant la bouche d'un tuyau d'égout. Cette affirmation a rassuré Mme MacLeod qui avait eu jusque-là l'appréhension qu'il y avait eu deux foyers d'incendie, l'un dans le sous-sol et l'autre dans une garde-robe au deuxième étage. Mme MacLeod appuyait ses soupçons sur le fait que le rez-de-chaussée avait été épargné par les flammes lorsque celles-ci surgirent du deuxième étage. Cependant, le chimiste Ravarie fut catégorique: personne n'a mis le feu dans la garde-robe.

Cela explique aussi pourquoi les pompiers croyaient avoir maîtrisé l'élément destructeur dans le soubassement jusqu'à ce qu'ils virent les flammes surgir de partout dans le grenier et dans la toiture.

Au moment du sinistre, personne de la famille n'était dans la maison. Mme MacLeod se trouvait à la maison d'été de la famille, située près de Disraeli, tandis que son époux participait à une excursion de pêche. L'alerte a été donnée par un voisin, l'architecte Paul-André Caouette.

Elle s'y attendait

Mme MacLeod a déclaré durant son témoignage que l'incendie de sa demeure ne l'avait guère surprise. "On s'y attendait depuis un an", a-t-elle dit. Elle a admis cependant n'avoir jamais reçu de menace. Elle a

précisé toutefois qu'elle croyait savoir "qui" avait mis le feu. Le commissaire Delage s'est efforcé de l'empêcher de divulguer le nom de cette personne, à cause de l'absence de preuve.

Ne voulant pas être elle-même soupçonnée de ce crime d'incendie, Mme MacLeod a nié qu'elle détestait sa maison et qu'elle avait songé à déménager ailleurs parce que le climat social de Thetford ne lui plaisait pas. D'ailleurs, la maison a été reconstruite.

La famille MacLeod avait offert une récompense de \$20,000 pour toute information pouvant conduire à l'arrestation et à la condamnation des responsables de l'incendie. L'initiative n'a rien donné.

Deuxième incendie criminel

A Thetford, le père de M. MacLeod est le principal actionnaire de la fonderie Lynn MacLeod Metallurgy Ltd et de la laiterie et de l'usine de transformation de produits laitiers Pépète d'or.

A la fonderie, il y a eu quelques conflits au cours des dernières années. Le plus récent, le plus long et le plus violent fut celui qui a éclaté en 1977 alors que les 160 métallos avaient dû faire une grève de plus de huit mois avant d'accepter les offres patronales par un vote serré de 518 pour 100 pour renouveler leur contrat de travail.

Pendant l'arrêt de travail, le 13 juin, un incendie allumé par une main criminelle occasionna des dégâts évalués à \$50,000 dans les bureaux de la Laiterie Pépète d'or. L'affaire est encore devant les tribunaux.



Une initiative qui n'a rien donné.

Transports Canada

APPELS D'OFFRES

PROJET: PROLONGEMENT DE 457 METRES DE LA PISTE EN BETON 06-24. CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE CIRCULATION ET TRAVAUX ELECTRIQUES CONNEXES, A L'AEROPORT DE QUEBEC, ANCIENNE-LORETTE, QUE.

DATE DE CLOTURE: Le 28 février 1979

EXAMEN DES DOCUMENTS: Association de la Construction de Montréal et de Québec

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport de Montréal, Dorval, Québec, (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 28 février 1979.

Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque visé remboursable de \$100 pour le projet ci-dessus, fait au nom du Receveur général du Canada.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A.D. Dumas, Administrateur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens

Le 22 janvier 1979

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Ministère des Travaux publics, Chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, Terminus postal, Québec G1K 4K2, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 79Q-012P - Rénovation et isolation de l'édifice, Bureau de Poste, Kénogami, comté Lapointe, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs d'Arvida et Québec, ainsi qu'au bureau de poste de Kénogami, Qué.

Date limite: le mercredi 21 février 1979
Dépôt: \$25
Renseignements: Tél.: (418) 694-3142.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère n s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET: FOURNITURE DE ROULEAUX DE PAPIER DE CAISSES ENREGISTREUSES DOSSIER: SP-195

Des soumissions pour la fourniture de rouleaux de papier de caisses enregistreuse seront reçues au plus tard à 11:00 heures (heure locale) le 28 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible de 8:30 heures à 17:00 heures du lundi au jeudi inclusivement et de 8:30 heures à 13:00 heures le vendredi, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905, rue Delormier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3N7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

Le ski à son meilleur... la Coupe Sealtest 1979!

Venez encourager les meilleurs skieurs amateurs du Québec en ski alpin

Descente au **Parc du Mont Sainte-Anne** les 27 et 28 janvier

Premier départ chaque jour à 10h00

Association régionale responsable: **Skibec**

La Coupe Sealtest est la compétition provinciale de ski la plus importante au Québec

La Laiterie Dominion Limitée utilise sous licence la marque de commerce "Sealtest" propriété de Kraft Inc.

Sealtest AU QUÉBEC